

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2015**

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le seize juin deux mille quinze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vingt deux juin deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de M. Laurent VASTEL.

Étaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON (point 1 à 15 et 17 à 24), A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD (points 1 à 5 et 7 à 24), JP. AUBRUN, Maires-Adjointes ; JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADOARISOA (points 1 à 17 et points 19 et 20), E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. MARAZANO, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET (points 7 à 24), G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir : R. BENMERADI (à E. CHAMBON), ME. MORIN (à AM. MERCADIER), J. N'GALLE-EBOA (à D. LAFON), C. ALVARO (à M. FAYE), T. NAPOLY (à L. VASTEL), A. SOMMIER (à F. ZINGER), P. BUCHET (à G. MERGY points 1 à 6), S. CICERONE (à D. BEKIARI)

Absents excusés : D. LAFON (point 16), F. GAGNARD (point 6), V. RADOARISOA (points 18 et 21 à 24)

Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le 13 avril 2015 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ INTERCOMMUNALITE

1 - Approbation de la convention cadre de mise à disposition de services entre la Communauté d'agglomération Sud de Seine et la Commune de Fontenay-aux-Roses

A la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention cadre de mise à disposition de services entre Sud de Seine et la commune de Fontenay-aux-Roses, et autorise M. le Maire à la signer.

[Mme Marazano, Mme Sommier (pouvoir à Mme Zinger), Mme Zinger, M. Fredouille, M. Buchet (pouvoir à G. Mergy), S. Cicérone (pouvoir à D. Bekiari), M. Mergy, Mme Bekiari votent contre]

2 - Approbation de l'avenant n° 4 à la convention entre la Communauté d'agglomération Sud de Seine et la Commune de Fontenay-aux-Roses relative à la mise à disposition de moyens pour le service de l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, la pose et dépose des illuminations de fin d'année

A la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve de l'avenant n° 4 à la convention entre la Communauté d'agglomération Sud de Seine et la Commune de Fontenay-aux-Roses relative à la mise à disposition de moyens pour le service de l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, la pose et dépose des illuminations de fin d'année, et, autorise M. le Maire à signer ledit avenant.

[Mme Marazano, Mme Sommier (pouvoir à Mme Zinger), Mme Zinger, M. Fredouille, M. Buchet (pouvoir à G. Mergy), S. Cicérone (pouvoir à D. Bekiari), M. Mergy, Mme Bekiari votent contre]

➤ FINANCES

3 - Décision modificative n°1

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative du budget principal communal 2015 :

Section de fonctionnement

Chapitre	Objet	Dépenses	Recettes	Vote
65	Subventions complémentaires	+ 4 250,00 €	-	Unanimité
65	Charges diverses de gestion courante	- 4 250.00 €	-	Unanimité
Total des variations		- €	- €	

Section d'investissement : Sans objet

4 - Subventions aux associations pour 2015 (FCPE-PEEP-ADAVIP-CIDFF)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2015, aux associations ci-après :

Imput.	BENEFICIAIRES	PROPOSITIONS BUDGETAIRES
6574-522	CIDFF (Centre d'Information droit des femmes et familles)	1500
6574-522	ADAVIP	850
6574-20	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	450
6574-20	Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)	450
TOTAL 6574		3250

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ci-dessus ne participent pas au vote

5 - Versement d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'Association « Les villes du RER B Sud »

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'Association « Les Villes du RER B Sud » pour le cofinancement d'une étude.

[M. Faye intéressé, ne prend pas part au vote]

6 - Attribution d'une prime aux bacheliers 2015

A la majorité absolue, le Conseil Municipal décide d'attribuer une prime de 100€ à chaque bachelier 2015 fontenaisien titulaire d'une mention « Bien », 150€ aux titulaires d'une mention « Très Bien », 200€ aux titulaires d'une mention « Très Bien, félicitations du jury et de verser celle-ci sous forme de bons d'achat. La demande devra être effectuée avant le 15 octobre 2015 en mairie.

[Mme Marazano, Mme Zinger, Mme Sommier (pouvoir à Mme Zinger), M. Fredouille, M. Cicerone (pouvoir à Mme Bekiari) votent contre. M. Buchet (pouvoir à G. Mergy) s'abstient]

➤ LOGEMENT

7 - Approbation du projet de Programme Local de l'Habitat 2015-2020 de la Communauté d'agglomération Sud de Seine

Amendement n°1 rejeté à la majorité absolue